

COMMUNE DE MENDE

OBJET :
Dénomination
voirie
communale

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance Publique du 24 Novembre 2020

Nombre de
Conseillers
Municipaux :
▪ en exercice : 33
▪ présents à la
séance : 28
▪ représentés : 4
▪ absent : 1

L'an deux mille vingt, le vingt-quatre du mois de Novembre, le Conseil Municipal de MENDE s'est assemblé exceptionnellement à l'Espace Evènements Georges Frêche, Place du Foirail à Mende, sous la présidence de Monsieur Laurent SUAU, Maire, en session ordinaire suivant convocations faites régulièrement.

Etai^{ent} présents : Monsieur Laurent SUAU, Maire, Madame Régine BOURGADE, Monsieur Jean-François BERENGUEL, Madame Françoise AMARGER-BRAJON, Monsieur Vincent MARTIN, Madame Elizabeth MINET-TRENEULE, Monsieur François ROBIN, Adjoints, Madame Marie PAOLI, Monsieur Raoul DALLE, Madame Ghali^a THAMI, Monsieur Alain COMBES, Monsieur Francisco SILVANO, Madame Patricia ROUSSON, Monsieur Nicolas TROTOUIN, Monsieur Philippe TORRES, Monsieur Thierry JACQUES, Madame Catherine COUDERC, Monsieur Christophe LACAS, Monsieur Aurélien VAN de VOORDE, Monsieur Nicolas ROUSSON, Madame Valérie TREMOLIERES, Madame Betty ZAMPIELLO, Monsieur Karim ABED, Monsieur Philippe POUGET, Madame Emmanuelle SOULIER, Madame Marise DA SILVA, Madame Fabienne HIERLE, Monsieur Jérémy BRINGER, Conseillers Municipaux.

Date de l'envoi et
de l'affichage de
la convocation :
17 novembre 2020

Par procuration : Madame Catherine THUIN (Madame Catherine COUDERC), Madame Stéphanie MAURIN (Madame Betty ZAMPIELLO), Madame Sonia NUNEZ VAZ (Monsieur Aurélien VAN de VOORDE), Monsieur Bruno PORTAL (Madame Fabienne HIERLE), Conseillers Municipaux.

Date de
l'affichage à la
porte de la Mairie
du compte-rendu
de la séance :

- 1 DEC. 2020

Absente : Madame Aurélie MAILLOLS, Adjointe.

Il a été, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire, pris dans le sein du Conseil, Mme Françoise AMARGER-BRAJON, Adjointe, ayant été désigné pour remplir ces fonctions, les a acceptées. Monsieur le Président a ouvert la séance.

Indiquer si le
Conseil a décidé
de se former en
comité secret :
Non

Monsieur Jean-François BERENGUEL expose :

Il appartient au conseil municipal de désigner, par délibération la dénomination des voies de la Commune.

Cette dernière est laissée au libre choix du conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

Il est proposé, conformément au code général des collectivités territoriales :

➤ **De DENOMMER** la prolongation de la « Rue des vieux murs » (depuis l'impasse de la Fâisse jusqu'à la Rue Emile Zola)

➤ **D'APPROUVER** la prolongation de la dénomination citée ci-dessus.

.../...

- **D'AUTORISER** M. le Maire à signer tout document relatif à l'affaire.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **ADOpte** les propositions du rapporteur.

Publié le - 4 DEC. 2020
Le Maire,

Pour extrait conforme,
Mende, le 26 novembre 2020
Le Maire,
Laurent SUAU

